



Investissement bien immobilier

Par **GwenL3B**, le **28/03/2024** à **22:13**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous solliciter étant en tout début de recherche. Une amie m'a conseillé votre site.

D'ailleurs merci infiniment pour celui-ci.

Je suis actuellement en auto-entreprise depuis bientôt 10 ans.

Tantôt du domicile, tantôt sur place (en location, j'ai eu reçu chez moi , ou j'ai eu loué des locaux).

J'ai été informée, qu'il existé des statuts pour acheter un bien immobilier afin de pouvoir y vivre, et y travailler. Donc une partie pour usage personnel et une autre pour un usage professionnel.

Le statut souvent revenu était une Sci.

>1 ère quesiton :

Pourriez vous m'éclairer à se sujet ou me dire auprès de qui je pourrai me renseigner plus en détails ?

L'idée et à peine sur papier. Accompagner d'un projet pour cette partie pro.

> 2eme question :

Actuellement en location privée. Je souhaite travailler A mon domicile, j'ai 9m2 qui peuvent me servir pour accueillir ma petite cliente (5/6 clients par semaine).

Il y a 1 an ma proprio était semi d'accords.

Comment ça se passe dans se cas ? Je ne veux pas me mettre en porte à fzit.

Dans tout les cas merci infiniment au plaisir.

Gwen

Par **beatles**, le **29/03/2024** à **08:54**

Bonjour,

Je vous conseillerais ces sites spécialisés :

- 1 - [L'intérêt de la SCI quand on crée une entreprise](#)
- 2 - [SCI et auto entrepreneur : ce qu'il faut savoir](#)
- 3 - [Domiciliation auto entrepreneur : guide complet](#)

Cdt.

Par **yapasdequoi**, le **29/03/2024** à **08:56**

Bonjour,

Pour accueillir des clients, il faut respecter certaines normes (accessibilité, sécurité, etc). Est-ce que vos 9m2 sont aux normes ?

Ensuite il faut obligatoirement l'accord du bailleur, lequel peut résilier votre bail si vous passez outre.

Et aussi que l'activité soit autorisée dans la zone PLU, et/ou par le règlement de copropriété.

Rapprochez vous de votre CCI locale pour avoir des conseils précis.